

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1246

13 mai 2015

SOMMAIRE

Aquilon S.A. ,	59764	MACSF RE S.A.	59766
Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle	59795	Malgrolux s.à.r.l.	59766
BE-Bridges SARL	59773	NG Invest S.à r.l.	59793
Carmeuse Holding S.A.	59763	Nordic Estate Capital S.à r.l.	59767
Cavesco S.A.	59806	Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l.	59765
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	59779	OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l.	59766
CoreCommodity Strategy Fund	59768	OCM Sierra Topco S.à r.l.	59767
DuPont Contern (Luxembourg) S.à.r.l. ...	59776	Osead S.A.	59771
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	59768	Pacific Sharav S.à r.l.	59764
Ensemble Plus Fort	59787	Pasarella	59772
eSolve Capital S.A.	59764	Pause Beauté S.à.r.l.	59772
EU Acquisitions Fuji S.à r.l.	59789	Pearls Invest S.à r.l.	59765
Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF ..	59769	Pecoma Actuarial and Risk S.A.	59790
Fideslum S.A.	59793	Pecoma International S.A.	59790
Futong Hotel (Luxembourg) S.à r.l.	59768	PL Holdings S.à r.l.	59772
Garage Kauten S.A.	59785	Pneus Service Hoffmann S.à r.l.	59776
Genefin S.A.	59762	Praxis Global Investments S.à r.l.	59765
G&P Invest Sicav	59770	Primerose Investments S.à r.l.	59772
Inland Navigation Luxembourg S.A.	59762	Robeco All Strategies Funds	59767
Iota Phi S.à.r.l.	59796	SGH Capital	59791
Kamace Invest S.A.	59763	SIR Holding S.à.r.l./B.V.	59786
Loftfin S.A.	59771	SN Luxco S.à r.l.	59792
L.T.T. Holding S.A.	59765	Toolux Sanding S.A.	59766
Luxshipping S.A.	59763	Vincennes Investissement S.A.	59762
		Wimeb SA	59764

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Inland Navigation Luxembourg S.A., welche am 21. Mai 2015 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

TAGESORDNUNG

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars;
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013;
3. Beschlussfassung über die Gewinn und Verlustwendungen;
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars;
5. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015057595/17.

Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.833.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2015 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015060966/10/18.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2015 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015060965/10/19.

Luxshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Luxshipping S.A., welche am 21. Mai 2015 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

TAGESORDNUNG

1. Verlesung der Jahresberichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015060967/17.

Kamace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.470.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 avril 2015, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2015 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015060976/795/18.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le 22 mai 2015 à 10 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur ;
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Décharge aux Administrateurs ;
5. Décharge au Réviseur ;
6. Démission et renouvellement du mandat de certains Administrateurs ;
7. Nomination du Réviseur pour l'exercice 2015 ;
8. Clôture.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064456/322/19.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.220.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048115/9.

(150055363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Wimeb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015048094/10.

(150054596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pacific Sharav S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.724.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises par voie circulaire conformément à l'article 11.1 (ii) des statuts

Il a été décidé d'acter et d'accepter la démission de M. Robert F. MACCHESNEY de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 21 janvier 2015, et d'acter, d'accepter et d'approuver la nomination de M. Dick VERHAAGEN, né le 14 janvier 1960 à Curaçao (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Block 118, Salem Road, Plot 25, Lekki Peninsula, Lekki Lagos (Nigeria) en qualité de gérant de la Société et ce jusqu'au moment de sa démission, sa révocation ou son décès, avec effet au 21 janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante: M. Johannes BOOTS, M. Fabrice MAIRE et M. Dick VERHAAGEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047913/17.

(150054360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Aquilon S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 mai 2015 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064461/755/18.

Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.751.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 380 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047906/9.

(150054838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Praxis Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.503.

Les statuts coordonnés au 19 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015047922/11.

(150054785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.782,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.682.

La liquidation de la société Pearls Invest S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Roger Arrensdorff en date du 5 avril 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Theatre Directorship Service Alpha S.à r.l. au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047918/14.

(150054889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 mai 2015 à 15 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Ratification de la non-tenu de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 à la date statutairement prévue compte tenu de la non-disponibilité des comptes annuels 31/12/2014 ;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2014 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée ;
6. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064453/322/20.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.799.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047873/10.

(150054786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Malgrolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047875/10.

(150054979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.023.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 4 mars 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon DEC, de Mme Figen EREN et de M. Martin GRAHAM avec effet immédiat
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings Sarl

Référence de publication: 2015047908/12.

(150054829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.753.667,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.041.

All the shareholders of the Company are convened to an

ANNUAL GENERAL MEETING

that will be held at the registered office on *May 22, 2015* at 3 p.m. and having the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual accounts ended on 31 December 2014;
2. Approval of a report of the board of directors;
3. Approval of an auditor's report;
4. Allocation of result;
5. Full discharge (quitus);
6. Approval of the audited IFRS consolidated annual accounts ended 31 December 2014;
7. Decision relating to the deposit and publication of the audited IFRS consolidated annual accounts;
8. Empowerment;
9. Miscellaneous.

April 28, 2015

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015062665/9463/22.

Nordic Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte neuve.
R.C.S. Luxembourg B 119.679.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 18 mars 2015

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015047902/13.

(150054792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

OCM Sierra Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.045.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 26 mars 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Mark Hulbert avec effet immédiat
- De nommer M. Callum THORNEYCROFT, né le 21 février 1981 à Worcester (Grande-Bretagne) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 26 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Sierra Topco Sàrl

Référence de publication: 2015047909/14.

(150055026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.048.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 28 May 2015, 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg at 4.00 p.m. for Robeco All Strategies Funds.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2014
3. Consideration and approval of the profit appropriation (for each of the sub-funds) for the financial year ended 31 December 2014
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The Annual Reports 2014 may be obtained at the registered office of the Corporations. The reports are also available via www.robeco.com/luxembourg.

For Robeco All Strategies Funds the quorum and majority requirements will be determined in accordance to the outstanding shares on 22 May 2015 24 p.m. CET (the "Record Date") and the voting rights of shareholders shall be determined by the number of shares held at the Record Date.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations through Mrs. V. Delvael, RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 22 May 2015 (fax: + 352 24603331).

The boards of directors

Luxembourg, 28 April 2015

Référence de publication: 2015061638/755/27.

Futong Hotel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6551 Berdorf, 39, an der Heeschbech.

R.C.S. Luxembourg B 192.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047742/10.

(150055126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

EXTRAIT

Veillez noter que Madame Michelle Carvill, avec adresse professionnelle au 64, Rue principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, a été nommée au 26 mars 2015 administrateur de classe A de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2015047716/16.

(150054876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

CoreCommodity Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.519.

Die gemäß Art. 22 ff. der Statuten der Gesellschaft sowie den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner Fassung vom 1. Juni 2011, (das "Gesetz von 1915") zum 24. April 2015 einberufene

JÄHRLICHE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre war nicht beschlussfähig und wurde aufgrund dessen nicht abgehalten. Daher laden wir die Aktionäre erneut zur ordentlichen jährlichen Generalversammlung ein, die am 22. Mai 2015 um 14:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das zum 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 samt Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang sowie Beschlussfassung über die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Verlängerung der Mandate sowie über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit während des zum 31. Dezember 2014 abgelaufenen Geschäftsjahres.
5. Beschlussfassung über die Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen spätestens am Tag vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Dies sollte vorab per Fax (+ 352221522- 500) oder E-Mail (d_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), gefolgt durch die Übersendung der Originale erfolgen. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Mai 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015065380/1999/28.

Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.540.

As the quorum of presence was not reached with respect to the Class B shares, we are pleased to convene you to the second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Fund (the Meeting) that will be held at the registered office on 28 May 2015 at 4:30 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Decision on whether to amend and restate the restrictions with regards to the transfer of class B shares. Such transfer whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid: (i) if the transferee is not a Well-Informed Investor; or (ii) if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or (iii) if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or (iv) if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or (v) if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.
2. Decision on whether to amend article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:
Art. 12 - Transfer of Shares and Securities
 Where permissible, Transfers of shares (hereafter the "Transferable Shares"), whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid:
 - i. if the transferee is not a Well-Informed Investor; or
 - ii. if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or
 - iii. if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or
 - iv. if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or
 - v. if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.
 - a) Restrictions to the Senior Debt Securities
 No transfer, whether direct or indirect, Senior Debt Securities will be permitted.
 - b) Notification Letter
 In the event of a proposed Transfer of Transferable Shares, the transferor shall so declare to the Board of Directors by registered letter with return receipt requested (the "Notification Letter"), indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the identifying number of the transferor, the number of shares which the transferor plans to transfer (the "Proposed Shares") as well as the price offered for the Proposed Shares.
 - c) Unrestricted Transfers
 Provided that the transferor sends a Notification Letter to the Board of Directors no later than 15 Business Days prior to the proposed Transfer, any Transfer of Transferable Shares by a Shareholder to an Affiliate of such Shareholder is unrestricted. The Board of Directors shall nevertheless have the right to prohibit any Transfer which (i) might create a regulatory and/or tax issue for the SIF or any of the Shareholders or holders of Senior Debt Securities, or (ii) owing to which the SIF would be directly or indirectly in violation, breach or failure under any debt or guarantee or of any financing or guarantee agreement relating to a debt, or would require the payment of a debt before its planned maturity, additional expenses or penalties.
 If there are two (2) or more successive Transfers of the same interest in the SIF to Affiliates, any Transfer after the first Transfer will be unrestricted only if the proposed transferee is an Affiliate of the transferor in the first Transfer.

For every Transfer to an Affiliate, if at any time the transferee in question ceases to be an Affiliate of the transferor, the transferee shall, unless authorised in written by the Board of Directors, transfer all its transferred shares in the SIF back to the transferor as soon as possible.

d) Prior approval

During the lifetime of the SIF, Transfers of Transferable Shares to any Person, except for the Transfers referred to in paragraph c) of this Article 12 for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written approval of the Board of Directors.

The Board of Directors will have full discretion in making this decision; it shall not be subject to any restrictions and is not required to reason its decision.

Where approval is given, the completion of the Transfer of shares shall take place within 20 Business Days following notification of such approval or expiry of the period of 20 Business Days provided for in the above paragraph.

e) Compensation

The SIF shall be reimbursed by the transferor for any reasonable costs incurred with respect to a Transfer.

Decisions on all items of the agenda require no quorum of presence and are adopted at the majority of two third of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. Proxies are available at the registered office of the Fund.

Référence de publication: 2015061636/755/74.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV mit dem Teilfonds G&P - Struktur, Aktienklasse A (ISIN LU0254322158) und C (LU0254323040) werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 29. Mai 2015 um 10.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur geplanten Verschmelzung der Investmentgesellschaft G&P Invest SICAV einschließlich des einzigen Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest SICAV gemäß Artikel 6 der Satzung in den neu gegründeten Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest, welcher in der Form eines fonds commun de placement aufgelegt wurde, mit Wirkung zum 1. Juni 2015.
2. Zustimmung zum Verschmelzungsplan betreffend die unter Punkt 1. beschriebene Verschmelzung.
3. Auflösung der Investmentgesellschaft durch Verschmelzung.
4. Hinterlegung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Januar 2015 bis zum 29. Mai 2015.

Detaillierte Informationen finden Sie in der zum Download bereitgestellten Mitteilung an die Aktionäre unter <http://www.ipconcept.com/ipc/de/fondueberblick.html?country=luxemburg>.

Eine Papierfassung dieser Mitteilung ist auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2015, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Bestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 22. Mai 2015 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der G&P Invest SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015060228/755/37.

Loftfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015048591/11.

(150055445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 177.070.

Nous avons l'honneur de convoquer les Actionnaires de la société OSEAD S.A. (ci-après, la " Société ") en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière exceptionnelle le jeudi, *21 mai 2015* à 11 heures au siège social de la Société au 1, rue du Potager, L- 2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :-

Ordre du jour:

1. Examen et acceptation de la proposition des administrateurs de la Société de tenir l'Assemblée à une date différente de celle prévue par l'article 16.3 des statuts et décharge de responsabilité donnée aux administrateurs à cet effet ;
2. Approbation du bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs (les " Comptes Annuels 2013 ") ;
3. Approbation du bilan consolidé du Groupe OSEAD arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs ;
4. Affectation des résultats de la Société;
5. Décharge de responsabilité aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats durant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013;
6. Ratification de la nomination à titre provisoire de Mme Olga VIGUIER en qualité d'administrateur de catégorie B, décidée par les administrateurs le 25 septembre 2014 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Jérôme Costa, administrateur de catégorie B, démissionnaire ;
7. Ratification de la cession des actions AUPLATA et des bons de souscription d'actions AUPLATA détenus par la Société au profit de la société COMPAGNIE MINIERE DE TOUISIT (CMT) ;
8. Approbation de la prise en charge par la Société de frais exposés par M. Jean-François FOURT, administrateur délégué ;
9. Ratification du contrat de consulting entre la Société et la société UBAC DEVELOPPEMENT;
10. Ratification de la cession d'actions OSEAD MAROC MINING (OMM) au profit de personnes physiques, dont M. Jean-François FOURT;
11. Ratification du pacte d'actionnaires OMM et de son avenant ;
12. Ratification de la cession d'actions OSEAD MINING COTE D'IVOIRE (OMCI) au profit de sociétés du groupe OSEAD ;
13. Ratification du pacte d'actionnaires OMCI ;
14. Ratification de la cession des actions OMCI au profit de la société AUPLATA ;
15. Ratification de la cession des créances détenues par la Société à l'encontre d'OMCI au profit de la société AUPLATA;
16. Divers.

Les Actionnaires de la Société désirant de se faire représenter sont priés de nous faire parvenir leurs procurations au plus tard le 20 mai 2015.

Luxembourg, le 4 mai 2015

Pour le Conseil d'Administration

M. Jean-François FOURT

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015066060/43.

Pause Beauté S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 81.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2015.

Référence de publication: 2015047932/10.

(150054744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.000.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 18 mars 2015

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015047924/13.

(150054791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 94.344.913,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

Par résolutions prises tenue en date du 25 mars 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paulina Pietkiewicz, avec adresse professionnelle au 5A, Ul. Grzybowska, 00-132 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pawel Gierynski, avec adresse au 36, Wielicka, M58 02-657 Warsaw, Pologne, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047942/15.

(150054717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pasarela, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 125.060.

Procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 25 mars 2015

L'assemblée générale tenue le 25 mars 2015 a pris les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de AMG G.m.b.H. Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

2. de nommer Tribeca Consulting and Management S.à r.l., RCS Luxembourg B 178 538, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015047931/16.

(150055045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

BE-Bridges SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, an Hock.

R.C.S. Luxembourg B 195.645.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric DONCKERS, chef d'entreprise, né le 7 mars 1974 à Ottignies, demeurant à B-4900 Spa, 6, rue du Marché;

2. Monsieur Eric DONCKERS, chef d'entreprise-architecte d'intérieur, né le 7 septembre 1973 à Uccle, demeurant à B-1490 Court-St-Etienne, 67, rue de Villers;

3. Monsieur Pham Anh Tuan NGUYEN, agent commercial, né le 14 août 1979 à Ho Chi Mink Ville, demeurant à A2-18-21 Phu My Van Phat Hung Apartment, Hoang Quoc Viet Street, Phu My Ward, District 7, Ho Chi Minh City (Vietnam).

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

- Conception et réalisation de campagnes publicitaires pour des tiers, en utilisant tous les médias.
- Conception d'objets publicitaires
- Conception de techniques de publicité visant à toucher le consommateur (marketing direct) au moyen de publicité personnalisée (publipostage), propositions téléphoniques d'achat, etc.
- Organisation de salons professionnels et de congrès.
- Import & Export.

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BE-BRIDGES SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent cinquante (150) parts sociales comme suit:

- Monsieur Frédéric DONCKERS, pré-qualifié,	
Soixante-cinq parts	65 parts
- Monsieur Eric DONCKERS pré-qualifié,	
Vingt parts	20 parts
- Monsieur Pham Anh Tuan NGUYEN, pré-qualifié,	
Soixante-cinq parts	65 parts
TOTAL: cent cinquante parts sociales	150 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Frédéric DONCKERS, chef d'entreprise, né le 7 mars 1974 à Ottignies, demeurant à B-4900 Spa, 6, rue du Marché
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 9991 Weiswampach, 2, am Hock.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DONCKERS, E. DONCKERS, P. A. T. NGUYEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: DAC/2015/4960. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047614/182.

(150054039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 76, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047944/10.

(150054708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.113,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 127.332.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-five day of the month of March.

Before Us Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the associates of DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at rue du Général Patton, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127332, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger on 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1228 on 21 June 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger on 8 October 2014, published in the Mémorial number 3406 of 15 November 2014.

The meeting was presided by Paul Steffes, employee, residing in Hassel, Grand-Duchy of Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The associates present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the shares in issue are present or represented at the present extraordinary general meeting and the associates of the Company declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

A. Reduction of the current issued share capital of the Company from one hundred thirty thousand and ninety-three Euros (EUR 130,093) to one hundred seventeen thousand one hundred thirteen Euros (EUR 117,113) in accordance with article 7 of the articles of association of the Company, by means of redemption from DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l., of twelve thousand nine hundred eighty (12,980) Class B shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Redemption").

Approval of the total redemption price of twelve thousand nine hundred eighty Euros (EUR 12,980) to be paid to DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. (the "Redemption Price"). Decision to implement the Redemption and the payment of the Redemption Price by way of capital reduction.

Cancellation of all the twelve thousand nine hundred eighty (12,980) redeemed shares.

B. As a result of the share capital reduction amendment of the first sentence of article 6 of the articles of association.

C. Waiver by DuPont de Nemours International Sàrl of all or part of its right to participate in the Redemption, and acknowledgment and acceptance thereof by all shareholders.

D. Authorisation and instruction to each of the managers of the Company, each acting alone, to proceed to the payment of the Redemption Price and to take any measure required to implement the payment of the Redemption Price.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is unanimously resolved to reduce the Company's share capital from one hundred thirty thousand and ninety-three Euros (EUR 130,093) to one hundred seventeen thousand one hundred thirteen Euros (EUR 117,113) in accordance with article 7 of the articles of association of the Company, by means of redemption from DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. only, pursuant to article 23 second paragraph of the articles of incorporation of the Company, of twelve thousand nine hundred eighty (12,980) Class B shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

DuPont de Nemours International Sàrl acknowledges and agrees that such redemption be made in accordance with article 23 second paragraph of the articles of incorporation of the Company solely to DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. It is unanimously resolved to approve the total Redemption Price of twelve thousand nine hundred eighty Euros (EUR 12,980) to be paid to DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l.

Finally it is unanimously resolved to cancel all of the twelve thousand nine hundred eighty (12,980) redeemed shares.

Second resolution

As a result of the preceding reduction of share capital, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follow:

"The capital is set at one hundred seventeen thousand one hundred thirteen Euros (EUR 117,113), represented by thirteen thousand ninety-three (13,093) Class A shares and one hundred and four thousand and twenty (104,020) Class B shares, of a par value of one Euro (EUR 1) each."

Third resolution

DuPont de Nemours International Sàrl confirms its waiver of all or part of its right to participate in the Redemption. DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. acknowledges and accepts such waiver.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to authorise and to instruct the board of managers of the Company, each acting alone, to proceed to the payment of the Redemption Price and to take any other measure required to implement the payment of the Redemption Price.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at 1.400,-Eur.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social rue du Général Patton, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127332, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1228 du 21 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 octobre 2014 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial numéro 3406 le 15 novembre 2014.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il a été désigné en tant que secrétaire et scrutateur Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents et représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste que toutes les parts sociales émises par la Société, sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de cent trente mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 130.093) à cent dix-sept mille cent treize Euros (EUR 117.113) conformément à l'article 7 des statuts de la Société, par rachat à DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. de douze mille neuf cent quatre-vingt (12.980) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (le «Rachat»).

Approbation du prix de rachat d'un montant total de douze mille neuf cent quatre-vingt Euros (EUR 12.980) à payer à DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. (le «Prix de Rachat»). Décision de mettre en place le Rachat et le paiement du Prix de Rachat par réduction de capital.

Annulation de douze mille neuf cent quatre-vingt (12.980) parts sociales rachetées.

B) En conséquence de la réduction de capital social, modification de la première phrase de l'article 6 des statuts.

C) Renonciation par DuPont de Nemours International Sàrl de tout ou partie de ses droits à participer au Rachat et reconnaissance et acceptation de cela par tous les associés.

D) Autorisation et instruction à chaque gérant de la Société, chacun agissant seul, de procéder au paiement du Prix de Rachat et de prendre toute mesure nécessaire à la mise en place du paiement du Prix de Rachat.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est résolu à l'unanimité de réduire le capital social de la Société de cent trente mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 130.093) à cent dix-sept mille cent treize Euros (EUR 117.113) conformément à l'article 7 des statuts de la Société par rachat à DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. seulement, en vertu de l'article 23 second paragraphe des statuts de la Société, de douze mille neuf cent quatre-vingt (12.980) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

DuPont de Nemours International Sàrl reconnaît et accepte que ce rachat soit fait, en conformité avec l'article 23 second paragraphe des statuts de la Société, uniquement à DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. Il est résolu à l'unanimité d'approuver le Prix de Rachat total de douze mille neuf cent quatre-vingt Euros (EUR 12.980) à payer à DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. Enfin, il est résolu à l'unanimité d'annuler toutes les douze mille neuf cent quatre-vingt (12.980) parts sociales rachetées.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction du capital social qui précède, il est résolu à l'unanimité de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de telle sorte qu'elle se lise de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à cent dix-sept mille cent treize Euros (EUR 117.113), représenté par treize mille quatre-vingt-treize (13.093) parts sociales de Classe A et cent quatre mille vingt (104.020) parts sociales de Classe B d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.»

Troisième résolution

DuPont de Nemours International Sàrl confirme sa renonciation à tout ou partie de ses droits à participer au Rachat. DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l. reconnaît et accepte une telle renonciation.

Quatrième résolution

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser et d'instruire le conseil de gérance de la Société, chacun agissant seul, de procéder au paiement du Prix de Rachat et de prendre toute autre mesure nécessaire pour mettre en place le paiement du Prix de Rachat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été dissoute.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa réduction du capital social sont estimés à 1.400.-Eur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le bureau a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: STEFFES, CONSTANT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/03/2015. Relation: EAC/2015/7038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/03/2015.

Référence de publication: 2015047683/150.

(150054585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before Me Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Unlimited Shareholder"); and

Cliffs (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Limited Shareholder" and together with the Unlimited Shareholder, the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 April 2007 and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) ("Mémorial C") number 1258, dated 25 June 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.459 (the "Company").

II.- All the shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- By resolutions dated 4 December 2014, the Shareholders have resolved to increase the share capital of the Company by way of two contributions in kind (the "4 December 2014 Resolutions"). Due to a numerical error, the 4 December 2014 Resolutions mistakenly overestimate the value of the two contributions made to the Company. Due to the change in value of the contributions and the nominal value of the shares of the Company being USD 200 (two hundred United States Dollars), a portion of the contributions will be allocated to the share premium account of the Company.

The Shareholders wish to correct the 4 December 2014 Resolutions to the extent these resolutions are affected by the correction made to the 4 December 2014 Resolutions.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the correction of numerical errors in the notarial deed dated 4 December 2014; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to correct the numerical errors in the 4 December 2014 Resolutions. As a result of the correction, the 4 December 2014 Resolutions shall read as follows:

"In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December.

Before Me Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Unlimited Shareholder"); and

Cliffs (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Limited Shareholder" and together with the Unlimited Shareholder, the "Shareholders" or the "Contributors"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 April 2007 and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) ("Mémorial C") number 1258, dated 25 June 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.459 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 26 May 2011 and published in the Mémorial C number 2192, dated 17 September 2011.

II.- The 3,855,075 (three million eight hundred fifty-five thousand seventy-five) shares of the Company, with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,016,657,400 (one billion sixteen million six hundred fifty-seven thousand four hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 771,015,000 (seven hundred seventy-one million fifteen thousand United States Dollars) to USD 1,787,672,400 (one billion seven hundred eighty-seven million six hundred seventy-two thousand four hundred United States Dollars) by the issuance (i) of 99 (ninety-nine) new unlimited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, and (ii) of 5,083,188 (five million eighty-three thousand one hundred eighty-eight) new limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each;
3. Subscription and payment by the Contributors of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,016,657,400 (one billion sixteen million six hundred fifty-seven thousand four hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 771,015,000 (seven hundred seventy-one million fifteen thousand United States Dollars) to USD 1,787,672,400 (one billion seven hundred eighty-seven million six hundred seventy-two thousand four hundred United States Dollars) by the issuance (i) of 99 (ninety-nine) new unlimited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) (the "New Unlimited Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "First Contribution"), and (ii) of 5,083,188 (five million eighty-three thousand one hundred eighty-eight) new limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) (the "New Limited Shares" and together with the New Unlimited Shares referred to as the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Second Contribution" and together with the First Contribution referred to as the "Contributions").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Shares through contributions in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributors, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, by virtue of proxies given under private seal, who declare to subscribe to the New Shares as follows:

Unlimited Shareholder: subscription of all New Unlimited Shares

Limited Shareholder: subscription of all New Limited Shares

The New Shares have been fully paid up by the Contributors through the Contributions as described below.

Description of the Contributions

The subscription price paid the Contributors as consideration for the New Shares consist in:

First Contribution: an undivided right in two receivables against group companies

Second Contribution: an undivided right in two receivables against group companies

Valuation

The fair market value of each of the Contributions is as follows:

First Contribution: USD 19,824.82 (nineteen thousand eight hundred twenty-four United States Dollars eighty-two cents).

Second Contribution: USD 1,016,637,669.18 (one billion sixteen million six hundred thirty-seven thousand six hundred sixty-nine United States Dollars eighteen cents).

The balance of the First Contribution of USD 24.82 (twenty-four United States Dollars eighty-two cents), and the balance of the Second Contribution of USD 69.18 (sixty-nine United States Dollars eighteen cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contributions has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Unlimited Shareholder: 174 (one hundred seventy-four) unlimited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each; and

Limited Shareholder: 8,938,188 (eight million nine hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-eight) limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars), each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The authorised and issued share capital is fixed at USD 1,787,672,400 (one billion seven hundred eighty-seven million six hundred seventy-two thousand four hundred United States Dollars) represented by 8,938,362 (eight million nine hundred thirty-eight thousand three hundred sixty-two) issued shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, divided into 174 (one hundred seventy-four unlimited shares for Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, the unlimited shareholder (“commandité”), and 8,938,188 (eight million nine hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-eight) limited shares for Cliffs (Gibraltar) Limited, the limited shareholder (“commanditaire”).”

No other amendment is to be made to this article.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'“Associé Commandité”); et

Cliffs (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'“Associé Commanditaire” et ensemble avec l'Associé Commandité, les “Associés”),

Ici dûment représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, ayant été signées “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d’acter comme suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) numéro 1258 en date du 25 juin 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.459 (la “Société”).

II.- Toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour desquels les Associés reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- Par des résolutions datées du 4 décembre 2014, les Associés ont décidé d’augmenter le capital social de la Société par deux apports en nature (les «Résolutions du 4 Décembre 2014»). En raison d’une erreur de chiffres, les Résolutions du 4 Décembre 2014 surestiment à tort la valeur des deux apports à la Société. En raison du changement de la valeur des apports, du fait que la valeur nominale des actions de la Société étant USD 200 (deux cents Dollars américains), une partie des contributions est allouée au compte de prime d’émission de la Société.

IV.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la correction des erreurs de chiffre dans l’acte notarié en date du 4 Décembre 2014; et
3. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de corriger les erreurs de chiffre dans les Résolutions du 4 Décembre 2014. A la suite de la correction, les Résolutions du 4 Décembre 2014 ont la teneur suivante:

"L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

A comparu:

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'"Associé Commandité"); et

Cliffs (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'"Associé Commanditaire" et ensemble avec l'Associé Commandité, les "Associés" ou les "Apporteurs"),

Ici dûment représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, ayant été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 1258 en date du 25 juin 2007 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.459 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2011 et publié dans le Mémorial C numéro 2192 du 17 septembre 2011.

II.- Que les 3.855.075 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.016.657.400 USD (un milliard seize millions six cent cinquante-sept mille quatre cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 771.015.000 USD (sept cent soixante-onze millions quinze mille Dollars américains) à 1.787.672.400 USD (un milliard sept cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-douze mille quatre cent Dollars américains) par l'émission de (i) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, et (ii) 5.083.188 (cinq millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par les apporteurs des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est décidé

que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.016.657.400 USD (un milliard seize millions six cent cinquante-sept mille quatre cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 771.015.000 USD (sept cent soixante-onze millions quinze mille Dollars américains) à 1.787.672.400 USD (un milliard sept cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-douze mille quatre cent Dollars américains) par l'émission de (i) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) (les "Nouvelles Parts de Commandité"), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le "Premier Apport"), et (ii) 5.083.188 (cinq millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) (les "Nouvelles Parts de Commanditaire" et ensemble avec les Nouvelles Parts de Commandité les "Nouvelles Parts"), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le "Deuxième Apport" et ensemble avec le Premier Apport, les "Apports").

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par les Associés des Nouvelles Parts par les apports tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite les Apporteurs, ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, en vertu des procurations données sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts comme suit:

Associé Commandité: souscription de toutes les Nouvelles Parts de Commandité

Associé Commanditaire: souscription de toutes les Nouvelles Parts de Commanditaire Les Nouvelles Parts ont été entièrement payées par les Apporteurs au moyen des Apports tels que décrit ci-dessous.

Description des apports

Le prix de souscription payé par les Apporteurs en échange de l'émission des Nouvelles Parts est composé de:

Premier Apport: un droit indivis en deux créances contre des sociétés du groupe

Deuxième Apport: un droit indivis en deux créances contre des sociétés du groupe

Evaluation

La valeur nette de chacun des Apports est le suivant:

Premier Apport: 19.824,82 USD (dix-neuf mille huit cent vingt-quatre Dollars américains quatre-vingt-deux centimes).

Deuxième Apport: 1.016.637.669,18 USD (un milliard seize millions six cent trente-sept mille six cent soixante-neuf Dollars américains dix huit centimes)

Le solde du Premier Apport de 24,82 USD (vingt-quatre Dollars américains quatre-vingt-deux centimes), et le solde du Deuxième Apport de 69,18 USD (soixante-neuf Dollars américains dix-huit centimes) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

L'Associé Commandité: 174 (cent soixante-quatorze) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains); et

L'Associé Commanditaire: 8.938.188 (huit million neuf cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital autorisé et émis est fixé à 1.787.672.400 USD (un milliard sept cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-douze mille quatre cent Dollars américains représenté par 8.938.362 (huit millions neuf cent trente-huit mille trois cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, divisé en 174 (cent soixante-quatorze) parts sociales de commandité de Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, l'associé commandité, et 8.938.188 (huit millions neuf cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales de commanditaire de Cliffs (Gibraltar) Limited, l'associé commanditaire."

Aucune autre modification n'a été faite à cet article."

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de cette même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015047637/313.

(150054905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Garage Kauten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 37, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.404.

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Garage Kauten S.A.», ayant son siège social à L-8523 Beckerich, 37, Dikrecherstrooss, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105404, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, le 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 6 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1308 du 10 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Bernard, comptable, demeurant professionnellement à Rippweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion en actions nominatives des actions au porteur de la Société ainsi qu'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur et création d'un registre des actions nominatives;

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts;

3. Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités en relation avec le point 1.;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir en actions nominatives, les cinq cents (500) actions au porteur de la Société représentant la totalité des actions au porteur émises par la Société.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) par action.

Toutes les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour procéder:

- à l'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur de la Société.
- à la création d'un registre des actions nominatives qui sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre sera établi selon les dispositions de l'article 39 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la conversion de la monnaie d'expression de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EUROS au 1^{er} janvier 2002, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de son administrateur-délégué pour la gestion journalière; pour tous les engagements du domaine technique qui dépassent le montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), la contre signature de l'administrateur détenant l'autorisation est obligatoire.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8134. Reçu soixante-quinze euros. (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015047761/75.

(150054729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,00.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

C.W.Karsten

Gérante

Référence de publication: 2015048008/12.

(150055060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Ensemble Plus Fort, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4480 Belvaux, 137, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg F 10.339.

L'an 2014, le 02.11.2014

entre les soussignés:

Présidente, représentée par: ROCHA DOS SANTOS JANDIRA, de nationalité portugaise, née à Santo Antao (Cap-Vert) habitant à L- 4223 Esch/Alzette 41, rue CM SPOO

Vice-présidente, représentée par: ROCHA PIRES SIGENIA, de nationalité luxembourgeois, née le 30.10.1982 à Santo Antao (Cap-Vert) habitant à L- 4480 Belvaux 137, Chemin Rouge

Trésorière, représentée par: NEVES ROCHA YVELURENE, de nationalité luxembourgeois née le 18.04.1976 à Fouchren, habitant à L-3443 Dudelange, 29, rue de la Chapelle

Trésorier Adjoint représenté par: SOUSA DOS SANTOS JOSE, né le 08.04.1983 à Santo Antao (Cap-Vert) de nationalité capverdienne habitant à L- 4480 Belvaux 137, Chemin Rouge

Secrétaire, représentée par: LOPES CIBELE ALINE, de nationalité luxembourgeois habitant à L- 4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart

Secrétaire Adjointe représentée: LIMA SEQUEIRA VIVIANE EURIDICE, de nationalité luxembourgeois, née le 04.04.1984 à S. Vicente habitant à L- 4406 Belvaux, 1, rue Edouard Thill

Membre actifs

Membre actifs représentés par:

GOMES COSTA SANDRA de nationalité capverdienne, née le 05.10.1982 à Santo Antao habitant à L-2143 Luxembourg, 15, Laurent Menager

MONTEIRO LIMA SONIA de nationalité capverdienne, née le 28.03.1969 à S. Vicente (Cap-Vert) habitant à L- Esch/Alzette, 10, rue Jean Origer

MONTEIRO LIMA MARIA DE LOURDES de nationalité capverdienne, née le 27.12.1962 à S. Vicente (Cap-Vert) habitant à L-1270 Luxembourg, 52, Am Bongert

ROCHA MARTINS ORLANDA de nationalité capverdienne, née le 20.11 habitant à L-4010 Esch/Alzette 28, rue de l'Alzette

LOPES ROCHA BENNY de nationalité luxembourgeois, né le 25.07, habitant à 34, rue Théophile L- 4907 Bascharage

SOUSA DOS SANTOS ILDO de nationalité capverdienne, né le 12.05.1980 habitant à L-4010 Esch/Alzette 28, rue de l'Alzette

DELGADO DENISIA de nationalité portugaise, née le 28.12.1983 à habitant à L- 7567 Rollingen-Mersch, 4, Impasse de la Valée

ANTONIO DOS SANTOS FORTES de nationalité portugaise, né 12.04.1977 à le habitant à L- 7567 Rollingen-Mersch, 4, Impasse de la Valée

DOS SANTOS GILSON de nationalité capverdienne, né le 17.03.1988 à Santo Antao habitant à L- 4580 Differdange, 61, rue Hussigy

DOS SANTOS SILVIA de nationalité luxembourgeoise, née le 14.02.1990 à Niederkorn habitant à L- 4580 Differdange, 61, rue Hussigy

ALVES ROCHA MANUELA MARIA de nationalité portugaise, née le 10.10.1973 habitant à L- 4761 Pétange, 63, route de Luxembourg

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, réglée par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

1 - Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de «ENSEMBLE PLUS FORT», en abrégé EPF. Elle est à considérer comme association sans but lucratif au sens de la loi du 21 avril 1928, telle que modifié par la suite

Art. 2. L'association a son siège établi à L-4480 Belvaux, 137, Chemin Rouge, et pourra être transféré à tout endroit du pays par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel

Art. 4. La durée de l'association est illimitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute

Art. 5. L'association a pour objet:

L'association a pour objet de:

- promouvoir l'aide pour des projets sociaux tels que:

- aider les enfants défavorisés au Cap-Vert (aider avec des apports matériels pour des écoles, etc)
- organiser des événements pour récolter des fonds -Créer un système de parrainage

L'association pourra venir en aide à toute association exerçant un travail social au Cap-Vert et/ou au Luxembourg

2 - Exercice social

L'exercice social coïncide avec l'année civile

3 - Membres

Art. 6. L'association comprend uniquement des membres associés.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association «ENSEMBLE PLUS FORT» doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum de membres associés est de 3.

Chaque membre associé paie une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Les cotisations sont dues pour l'année entière, quelle que soit la date d'admission.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association à tout moment en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

La qualité d'associé se perd:

- Par démission
- Par refus ou défaut de paiement de la cotisation annuelle conformément à la loi modifié du 24.04.1928,

Art. 9. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. Les membres démissionnaires ou exclus de l'association, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association

Art. 10. Les organes de l'association sont:

L'assemblée Générale

Le Conseil d'administration

4 - Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale à tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont attribués à un autre organe de l'association

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée 30 jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

5 - Conseil d'Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil le conseil d'administration composé de 6 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 12 mois. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier parmi les membres.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. La signature conjointe du Président et du Vice Président engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un des membres ou à un tiers.

6 - Cotisations

Art. 17. La cotisation annuelle est fixée à 60€/ an

Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les bénéfices dégagés des évènements
- les dons ou legs en sa faveur
- les subsides et subventions

7 - Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

8 - Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

9 - Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

10 - Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

SOUSA DOS SANTOS JOSÉ / Jandira Claudia ROCHA DOS SANTOS /
ROCHA PIRES SIGENIA / NEVES ROCHA YVELURENE /
LIMA SEQUEIRA VIVIANE E. / LOPES Cibebe Aline.

Référence de publication: 2015047707/134.

(150055114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

EU Acquisitions Fuji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.420.538,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.540.

—
Extrait des résolutions des associés du 27 février 2015

Veuillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047722/22.

(150055099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Pecoma Actuarial and Risk S.A., Société Anonyme,
(anc. Pecoma International S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.939.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PECOMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 70.939, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 767 du 15 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 13 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pit Hentgen, demeurant professionnellement à Leudelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gerd Gebhard, demeurant professionnellement à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand Grulms, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en PECOMA Actuarial and Risk S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts:

«La société a pour objet la gestion et l'administration de régimes complémentaires de pension, internes et externes, ainsi que la domiciliation de fonds de pension.

La société a également pour objet la prestation de services actuariels et de services liés à la gouvernance d'entreprises d'assurance et de réassurance ou d'institutions similaires.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société pourra en outre faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3. Modification de l'article 6 des statuts.

4. Modification de l'article 9 des statuts.

5. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PECOMA Actuarial and Risk S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de PECOMA Actuarial and Risk S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'administration de régimes complémentaires de pension, internes et externes, ainsi que la domiciliation de fonds de pension.

La société a également pour objet la prestation de services actuariels et de services liés à la gouvernance d'entreprises d'assurance et de réassurance ou d'institutions similaires.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société pourra en outre faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins et de six membres au plus, représentant des actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont, après leur approbation par le conseil d'administration, signés par le Président du conseil d'administration et les membres du conseil d'administration qui le souhaitent.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HENTGEN, G. GEBHARD, F. GRULMS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8868. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047919/84.

(150054579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

SGH Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 179.770.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Yolène HOUIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société SGH CAPITAL S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 17 mars 2015, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- SGH CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 179.770, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2563 du 15 novembre 2013, dont les statuts ont été modifiés dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1.- Le capital souscrit de la société est de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (2.751.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions de catégorie A, DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE (2.350.000) actions de catégorie B et QUATRE CENT MILLE (400.000) actions de catégorie C d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,-EUR) avec les restrictions suivantes:

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, un maximum de DIX MILLIONS (10.000.000) d'actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR), selon les modalités suivantes:

(I) Un maximum de MILLE (1.000) actions de catégorie A, offertes à la souscription et détenues seulement par des administrateurs de catégorie A, chacune ayant une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR)

(II) Un maximum de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE actions souscrites par des investisseurs de catégorie B, et/ou, de catégorie C et/ou D, et/ou E, et/ou F, ...etc, au choix du conseil d'administration, chacune ayant une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR).

II.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 17 mars 2015, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (339.400,- EUR) par l'émission de TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS (339.400) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, libérées intégralement, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de sorte que le capital passe de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE EUROS (2.751.000,- EUR) à TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (3.090.400,- EUR).

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces au prix total de TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (339.400,- EUR), représenté par TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS (339.400) actions de catégorie C, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

III.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (3.090.400,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions de catégorie A, DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE (2.350.000) actions de catégorie B et SEPT CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS (739.400) actions de catégorie C d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 2.100.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HOUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8861. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048004/61.

(150054367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

L'adresse professionnelle du gérant Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

57 Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

SN Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048010/16.

(150054391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Fideslum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 189.476.

—
Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12/02/2015

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

1. Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, démissionne de ses fonctions en tant qu'Administrateur de la société.

2. Monsieur Ivo José DUARTE FERNANDES VAZ, né le 20 mai 1973 à Uige (Angola), demeurant à R Cecilia Meireles 3, 3° dto, 1500-154 Lisboa (Portugal), est nommé en tant qu'Administrateur de type A de la société pour une période indéterminée.

3. La société est engagée par la signature conjointe des Administrateurs de type A et de type B. Bertrange, le 12/02/2015.

Référence de publication: 2015047747/17.

(150054414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

NG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.665.

—
L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée "NG INVEST S.à r.l.", ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144665, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "MANSA INVEST S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 12 janvier 2009,

et dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par ladite notaire Joëlle BADEN:

- en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1296 du 6 juillet 2009, contenant, entre autres, l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle ainsi qu'une refonte complète des Statuts; et

- en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 23 septembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Associés présents ou représentés, le mandataire des Associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varient par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, réparties en deux mille huit cent soixante-douze (2.872) parts sociales de catégorie A et sept mille cent vingt-huit (7.128) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16.2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

16.2. Répartition du Boni de liquidation en cas de cession de la totalité des titres Novomed à un ou plusieurs tiers autres que les titulaires de Parts Sociales A et/ou leur(s) affilié(s)

16.2.1 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B inférieur ou égal à 8%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera inférieur ou égal à 8%, le boni de liquidation sera réparti au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B, indépendamment de la classe des Parts Sociales qu'ils détiennent.

16.2.2 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B supérieur à 8%

Sous réserve des stipulations de l'article 16.3 ci-après, dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera supérieur à 8%, le boni de liquidation sera réparti entre le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B de la façon suivante:

(i) répartition au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 8%; puis

(ii) répartition à 40% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 60% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 10%; puis

(iii) le cas échéant, répartition à 45% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 55% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 12%; puis

(iv) le cas échéant, répartition à 50% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 50% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, pour la part de TRI Associé B supérieure à 12%.

2. Modification de l'article 16.3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

16.3. Répartition du Boni de liquidation en cas de cession de tout ou partie des titres Novomed à un (ou aux) titulaire(s) de Parts Sociales A, ou leur(s) affilié(s)

Dès lors que la liquidation de la Société interviendrait consécutivement à la cession ou au transfert direct ou indirect de quelque manière que ce soit de titres de Novomed détenus par la Société à toute entité dans laquelle Monsieur Hervé Liebermann ou Monsieur Didier Liebermann détiendrait un intérêt directement ou indirectement par le biais de toute entité ou personne, alors le boni de liquidation serait réparti de la manière suivante prévue à l'article 16.3.1 ou à l'article 16.3.2 selon le cas applicable.

16.3.1 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B inférieur ou égal à 12%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B serait inférieur ou égal à 12%, le boni de liquidation sera réparti au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B, indépendamment de la classe des Parts Sociales qu'ils détiennent.

16.3.2 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B supérieur à 12%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera supérieur à 12% le boni de liquidation sera réparti entre le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B de la façon suivante:

(i) répartition au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur ou égal à 12%; et

(ii) l'excédent de boni de liquidation, le cas échéant, sera réparti à parts égales entre le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales.

3. Divers.

Ensuite l'Assemblée, composée comme dit ci-avant, a pris, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

16.2. Répartition du Boni de liquidation en cas de cession de la totalité des titres Novomed à un ou plusieurs tiers autres que les titulaires de Parts Sociales A et/ou leur(s) affilié(s)

16.2.1 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B inférieur ou égal à 8%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera inférieur ou égal à 8%, le boni de liquidation sera réparti au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B, indépendamment de la classe des Parts Sociales qu'ils détiennent.

16.2.2 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B supérieur à 8% Sous réserve des stipulations de l'article 16.3 ci-après, dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera supérieur à 8%, le boni de liquidation sera réparti entre le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B de la façon suivante:

(i) répartition au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 8%; puis

(ii) répartition à 40% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 60% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 10%; puis

(iii) le cas échéant, répartition à 45% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 55% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur à 12%; puis

(iv) le cas échéant, répartition à 50% entre le ou les Associé(s) A d'une part et 50% entre le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales, pour la part de TRI Associé B supérieure à 12%.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

16.3. Répartition du Boni de liquidation en cas de cession de tout ou partie des titres Novomed à un (ou aux) titulaire(s) de Parts Sociales A, ou leur(s) affilié(s)

Dès lors que la liquidation de la Société interviendrait consécutivement à la cession ou au transfert direct ou indirect de quelque manière que ce soit de titres de Novomed détenus par la Société à toute entité dans laquelle Monsieur Hervé Liebermann ou Monsieur Didier Liebermann détiendrait un intérêt directement ou indirectement par le biais de toute entité ou personne, alors le boni de liquidation serait réparti de la manière suivante prévue à l'article 16.3.1 ou à l'article 16.3.2 selon le cas applicable.

16.3.1 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B inférieur ou égal à 12%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B serait inférieur ou égal à 12%, le boni de liquidation sera réparti au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B, indépendamment de la classe des Parts Sociales qu'ils détiennent.

16.3.2 Droit au Boni de liquidation pour un TRI Associé B supérieur à 12%

Dès lors qu'à la date de liquidation de la Société le TRI Associé B sera supérieur à 12% le boni de liquidation sera réparti entre le ou les Associé(s) A et le ou les Associé(s) B de la façon suivante:

(i) répartition au prorata du capital social détenu par le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, jusqu'à ce que le ou les Associé(s) B réalise(nt) un TRI Associé B supérieur ou égal à 12%; et

(ii) l'excédent de boni de liquidation, le cas échéant, sera réparti à parts égales entre le ou les Associé(s) A d'une part et le ou les Associé(s) B d'autre part, indépendamment de leur pourcentage de détention de Parts Sociales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros et les Associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047278/138.

(150054313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 8B, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 103.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048167/9.

(150055555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Iota Phi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 195.647.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of March.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Iota Alpha Phi LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under number 5213490,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Iota Phi S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's corporate object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided that:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The following matters require the prior approval of shareholders owning more than two-thirds of the share capital:

(a) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, the issuance of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest;

(b) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, a voluntary dissolution of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest or any revocation thereof;

(c) cause the Company to pledge, or vote its interest in favor of pledging, any equity interests in the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest as security for any loan, liability or other obligation;

(d) authorize, or cause the Company to vote its interest in favor of, the sale or transfer of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest; and

(e) cause the Company to incur or assume any kind of debt or financing in the name of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest (including through the purchase or sale of real estate) other than trade debt in the ordinary course of business.

(iii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented. If a chairman has been appointed, the chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote.

(vii) Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and Payment

Iota Alpha Phi LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eighteen thousand four hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 18,411.58) to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the share capital account allocated to the shares; and
- an amount of five thousand nine hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 5,911.58) to the share premium account allocated to the shares.

The amount of eighteen thousand four hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 18,411.58) is at the Company's disposal, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Athanasios Filippou, born on July 6, 1966, in Athens, Greece, residing professionally at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America.
2. The following company is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).
3. The registered office of the Company is located at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour de mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Iota Alpha Phi LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5213490,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Iota Phi S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les affaires suivantes nécessitent l'accord préalable des associés détenant plus de la moitié du capital social:

(a) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, l'émission de titres de participation, en ce compris, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte;

(b) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, une dissolution volontaire de la Société ou de toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou sa révocation;

(c) faire en sorte que la Société nantisse, ou vote en faveur du nantissement, tous titres de participation dans la Société ou dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte afin de garantir tout prêt, dette ou autre obligation;

(d) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de; une vente ou un transfert de titres de participation, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte; et

(e) faire en sorte que la Société prenne en charge ou assume n'importe quel dette ou autre financement au nom de la Société ou toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation

directe ou indirecte (en ce compris par l'acquisition ou la vente de biens immobiliers) autre que des dettes négociables dans le cadre des affaires ordinaires.

(iii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne puisse valablement agir et délibérer que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient également prises avec le vote favorable d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté. Si un président a été nommé, la voix du président est prépondérante en cas d'égalité de voix.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et Libération

Iota Alpha Phi LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille quatre cent onze Euros et cinquante-huit centimes (EUR 18.411,58) alloué comme suit:

- un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est alloué au compte de capital social de la société;
- un montant de cinq mille neuf cent onze Euros et cinquante-huit centimes (5.911,58) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Le montant de dix-huit mille quatre cent onze Euros et cinquante-huit centimes (EUR 18.411,58) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Athanasios Filippou, né le 6 juillet 1966, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique.

2. La société suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047811/560.

(150054255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Cavesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.494.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAVESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 23, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3248 du 20 décembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 181494.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence elle décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

“ **Art. 4.** La Société a pour objet:

- La conduite et la réalisation de tous travaux d'études;
- Analyse concurrentielle et stratégique;
- Valorisation des parts de marchés et analyse des zones d'achalandises;
- Etude de diversification d'entreprise;
- Evaluation stratégique opérationnelle et financière d'acquisitions;
- Planification et élaboration de plan de développement;
- Fourniture de services de formation; achat développement, édition, distribution et commercialisation de tous documents, brochures, ouvrages, travaux et livres sur quelque support que ce soit;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:
 - * La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
 - * La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités;
 - * Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.
- La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.
- Elle peut acquérir toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et peut réaliser toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.
- La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.
- La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.
- En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.
- Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.”

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The purpose of the Company is:

- Strategic and competitive analysis,
- Strategic and financial valuation,
- Business and value creation planning,
- Operational implementation,
- Mergers & acquisitions targeting and assessment,
- Mergers & acquisitions strategic due diligence,

- Mergers & acquisitions financial structuring and negotiation,
 - Divestment analysis and implementation,
 - Capital and debt restructuring,
 - Receivership and turnaround management,
 - The acquisition of ownership interests in any companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, and by means of purchase, exchange or any other manner, as well as the management, the control and the exploitation of such ownership interests.
 - The Company may also dispose of such ownership interests by means of sale, exchange or any other way.
 - The Company may borrow in any form, in particular by the issue of bonds, convertible or not, the subscription of bank loans or shareholders loans. The Company may grant loans, financial assistance, advances and guarantees to the companies in which it holds directly or indirectly an interest.
 - It may also acquire securities of any kind, cash deposits, treasury notes, and may perform any other form of investment among which shares, bonds, options or warrants.
 - The Company may acquire them by purchase, subscription or any other manner, sell them and/or exchange them.
 - The Company may purchase and sell real estate properties or property rights, in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad. The Company may also carry out any transaction related to real estate properties, or to property rights, including the direct or indirect acquisition of ownership interests in companies, in Luxembourg or/and abroad, whose main business purpose is the purchase, the development, the promotion, the sale, the management and/or the lease of real estate properties, or property rights.
 - The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.
 - The Company may carry out any activity such as industrial, commercial, financial, regarding movable or real estate properties, related directly or indirectly, fully or partially to its corporate purpose.
 - The Company may fulfill its corporate purpose directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, on its own or by partnership, carrying out all the transactions compatible with the enhancement of such a purpose, or of the purpose of the companies in which it holds an interest.
- In general, the Company may take all measures of control and/or supervision and can carry out all the transactions that it considers useful for the fulfillment of its corporate purpose; it may also hold the office, remunerated or not, of member of the management board of other companies, in Luxembourg and abroad.”

Constatation

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la modification de l'objet social; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DULIEU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2015. 2LAC/2015/6391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047652/138.

(150055130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.